

03/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de la séance du 08 avril 2024**

<i>ELUS</i>	<i>Présent</i>	<i>Donne procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Commentaires</i>
<i>BONNET Xavier</i>			X	
<i>CARRE Marie-Gabrielle</i>	X			
<i>SANCHEZ Sonia</i>	X			<u>Secrétaire de séance</u>
<i>MARY Patricia</i>	X			
<i>BLANLOEIL Séverine</i>	X			
<i>ELAIN Blandine</i>	X			
<i>PEULVEY Christian</i>	X			
<i>NICOLON Franck</i>	X			
<i>BAILLIARD Marie-Claude</i>	X			
<i>WEMAERE Jean-Luc</i>	X			
<i>CORMERAIS Catherine</i>			X	
<i>CLERO Nicole</i>			X	
<i>PETIT Claude</i>	X			
<i>LIARD Claudine</i>	X			
<i>PIVETEAU-AUSSANT Sophie</i>	X		X	<i>Absente à compter de la délibération 24-04-04</i>
<i>CEVAER Daniel</i>		<i>WEMAERE Jean-Luc</i>		
<i>ROUSSET-RIGOLIER Ghislaine</i>			X	
<i>Nombre de membres en exercice 17</i>	<i>13 présents puis 12 à compter de la 24- 04-04</i>	<i>1 procuration</i>	<i>4 absents (puis 5 à compter de la délibération 24- 04-04)</i>	

N° de délibération	Sujet	Nombre de votants	Décision		
			POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
24.04.01	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : bénéficiaires du CCAS - modalités de mise en œuvre des gratuités - approbation	13	13		
24.04.02	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : financement du projet "extension / réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand et création d'une résidence autonomie" - réalisation de deux contrats de prêt d'un montant total de 5 100 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations - "Banque des territoires" - ajustement des prêts	13	13		
24.04.03	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : proposition d'attribution des subventions aux associations à caractère social, au titre de l'année 2024	13	13		
24.04.04	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : protection sociale complémentaire - convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 - mandat donné au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour le pilotage de la consultation	12	12		
24.04.05	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : présentation du Rapport Social Unique (RSU) du CCAS de l'année 2022	12	12		
24.04.06	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : protocole télétravail - adaptation - approbation	12	12		
24.04.07	RESIDENCE JACQUES BERTRAND : modification du tableau des effectifs	12	12		
24.04.08	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : attribution d'aides facultatives	12	12		

**Décisions prises par le Président,  
du 20 février au 08 avril 2024  
dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil d'administration**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre des délégations que vous m'avez confiées par délibération en date du 9 décembre 2020, d'une part,

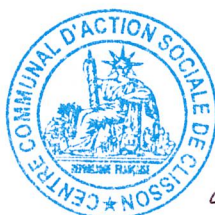
Et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, d'autre part :

N° de décision	Objet de la décision
02-2024	<p><b>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</b> Résidence Jacques Bertrand</p> <p>Signature d'un avenant 4 dans le cadre du marché n°2022-01 (destiné à l'extension de la résidence) pour le lot 2 "Terrassement/VRD" attribué à la société BLANLOEIL de Clisson (44) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Pour un montant HT de - 2 500 €,</li> <li>↪ Portant le montant du marché initial de 310 000 € HT à 334 650,90 € HT, soit - 0,89%.</li> </ul>
03-2024	<p><b>CONTRATS-CONVENTIONS</b> CCAS</p> <p>Adhésion à l'union nationale des centres communaux d'action sociale de Paris (75) et à l'union départementale des centres communaux d'action sociale de Nantes (44) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Pour permettre un accompagnement du CCAS pour des montants respectifs de 329,80 € et 375,35 €.</li> </ul>
06-2024	<p><b>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</b> Résidence Jacques Bertrand</p> <p>Signature de l'acte spécial n°5 au marché n°2022-01 (destiné à l'extension de la résidence) dans le cadre du lot 3 'Gros oeuvre' attribué à la société BENETEAU CONSTRUCTION de Malville (44) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ La société BENETEAU CONSTRUCTION sous-traite à la société ENDUIT de Nantes (44) la réalisation d'enduits de façade,</li> <li>↪ Le montant maximum sous-traité est arrêté à la somme de 4 932 € HT.</li> </ul>

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés.

Le 08/04/2024, à Clisson,

Secrétaire de séance

Le Président de séance



